



Non paiement de commission

Par **sacha08**, le **02/08/2009** à **15:58**

Bonjour,

J'ai arrêté de travailler pour un assureur, comme auto entrepreneur, le 10 juillet 2009, pour raison personnelle.

J'ai réclamé le paiement de mes commissions, hier j'ai reçu un courrier n'indiquant que je ne serais pas payée avant 2ans, car suivant mon contrat, le mandant peut à titre exceptionnel, retarder le paiement, et de plus le montant indiqué est nettement inférieur à ce que j'ai moi même calculé (suivant leur méthode de calcul).

Je me retrouve donc sans un sous, et je me demande s'il existe un recours, sachant que mon ancienne "entreprise" est fermée pour trois semaines (pour cause de vacances).

Merci de votre aide

Par **lexconsulting**, le **04/08/2009** à **10:54**

bonjour

quel type de contrat avez vous signé ?

un contrat d'apport d'affaires?

Par principe, dans ce type de contrat, les commissions sont dues au jour de la conclusion du contrat ou au jour où les primes ont été encaissées par le courtier.

cordialement